



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **Entente de principe chez Cummins**

**Québec, 29 décembre 2011-** Les membres des TCA de chez Cummins, en lock-out depuis le 4 octobre, étaient réunis en assemblée aujourd'hui afin de se prononcer sur l'entente de principe négociée entre l'entreprise et leur syndicat. Après deux heures de délibération, les salariés se sont finalement prononcés en faveur de l'acceptation de cette nouvelle convention dans une proportion de 79% mettant ainsi fin à un conflit de travail qui arrive à son troisième mois.

Le comité de négociation recommandait l'acceptation de cette entente à leurs membres qui contient notamment des augmentations de salaire de 4.5% sur trois ans pour les mécaniciens, le maintien de la prime de retraite avec quelques modifications sur l'admissibilité, l'augmentation de l'allocation pour les outils, une augmentation de la couverture d'assurance pour les yeux, un nouvel horaire de travail adapté et d'autres bonifications monétaires notamment au niveau des allocations et un boni de signature de 500\$. Le seul point négatif est l'abolition de la clause d'indexation des salaires au coût de la vie.

Les lignes de piquetage seront levées le 9 janvier au matin, date prévue de la fin du conflit selon le protocole de retour au travail signé entre les parties.

La nouvelle convention prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2011 et viendra à échéance le 31 mars 2014.

-30-

Source : Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Québec / FTQ)

Pour plus d'information : Martin Lambert  
cell. : (418) 802-6681